

UNE MENACE À L'ÉCOSYSTÈME DU FLEUVE SAINT-LAURENT

Québec, le 1^{er} mars 2017 – La présence de la carpe de roseau dans le fleuve a tout récemment été confirmée par le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP). Elle est l'une des quatre espèces de « carpes asiatiques » qui ont été importées aux États-Unis dans les années 1960. C'est en s'échappant de sites d'aquaculture qu'elles ont commencé à envahir le fleuve Mississippi et les Grands Lacs.

Ayant pour mission de promouvoir la conservation et la mise en valeur de la faune et de son habitat, la Fondation de la faune est préoccupée des conséquences possibles de l'envahissement de la carpe sur la biodiversité du Saint-Laurent et éventuellement, dans les eaux intérieures des diverses régions du Québec.

En effet, il est reconnu que les carpes de roseau détiennent des taux de reproduction et de croissance exceptionnellement rapides. Elles peuvent donc endommager de façon importante les herbiers aquatiques et ainsi nuire à la survie des espèces indigènes qui utilisent ces milieux. De plus, peu de prédateurs peuvent se nourrir d'individus adultes, dont la taille peut atteindre 29 kg, comme l'a démontré la capture d'une carpe de roseau à Contrecoeur en mai 2016.

Jusqu'ici, la Fondation a dépensé 2,1 millions \$ pour restaurer des plans d'eau dont les écosystèmes avaient été perturbés par des espèces envahissantes, comme le meunier noir. Une fois introduites par l'homme, par diverses activités, ces espèces arrivent à coloniser des lacs. Elles causent alors un déclin des populations indigènes, comme l'omble de fontaine, ce qui se répercute directement sur les rendements de pêche sportive.

« En conséquence, la Fondation soutient la mise en place des mesures préventives préconisées par le MFFP comme la gestion des barrages et des passes migratoires, le nettoyage des embarcations et l'interdiction d'utiliser des poissons appâts vivants dans tous les plans d'eau du Québec, puisque des jeunes carpes asiatiques peuvent être confondues avec les poissons utilisés comme leurres, affirme André Martin, président-directeur général de la Fondation de la faune. Des actions concrètes doivent être adoptées rapidement et la Fondation invite l'ensemble des intervenants fauniques du Québec à contribuer au contrôle de ce fléau qui a déjà dégradé de grandes superficies d'habitats aquatiques au sud de la frontière. Il est essentiel de prévenir la colonisation des carpes asiatiques pour sauvegarder notre biodiversité et pour protéger toutes les activités reliées à la pêche commerciale et à la pêche sportive ».

Pour en savoir davantage sur la carpe asiatique et sur le programme québécois de lutte contre les carpes asiatiques, la Fondation vous invite à [consulter le site du MFFP](#).

À propos

La Fondation de la faune du Québec a pour mission de promouvoir la conservation et la mise en valeur de la faune et de ses habitats. C'est grâce à la contribution de plus d'un million de chasseurs, de pêcheurs et de trappeurs du Québec, de milliers de donateurs et de nombreuses entreprises privées que la Fondation soutient depuis 1987 plus de 2 000 organismes partout au Québec, créant un véritable mouvement faunique.

- 30 -

Source et renseignements :
M. Claude Grondin
Directeur des initiatives fauniques
418 644-7926, poste 127
claudе.grondin@fondationdelafaune.qc.ca